

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS  
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

**OBJET : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS DE L'ANNEE 2023**

L'an deux mille vingt-deux, et le huit novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN – Jean-Baptiste LAMOTE – Odette DIBON – CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie

EXCUSES : ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - BIDART Thibault

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre du responsable du service forêt de l'Office National des Forêts (ONF) concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du régime Forestier :

**- Report des coupes suivantes en 2025:**

Unité de gestion	Surface	Lieu-dit	Type de coupe
1_j	5,95 ha	Pagouague	2 <sup>ème</sup> éclaircie

**- Suppression des coupes suivantes :**

Unité de gestion	Surface	Lieu-dit	Type de coupe
22_j	5,75 ha	Arambide	Amélioration indifférenciée
31_a	3,75 ha	Arambide	éclaircie

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**

l'Etat d'assiette des coupes de l'année 2023 présenté,

**DEMANDE**

à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites,

**DONNE POUVOIR**

à la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY

